

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 17 juin 2010 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2009-2010

NOR : SASR1030536A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, et notamment son article 8,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2009-2010, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Alain MORIN, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, président ;

M. Jacques RAIMONDEAU, représentant le directeur général de la santé ;

Mme Aurore RANDRIANARISON, représentant la directrice des ressources humaines ;

M. Jacques MORENAS, représentant le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Mme Véronique de BADEREAU, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie ;

Mme Hélène DUPONT, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Bourgogne.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés de la santé et de la solidarité.

Fait à Paris, le 17 juin 2010.

Pour les ministres et par délégation :

*La sous-directrice des emplois
et des compétences,*

D. CHAMPION